

ARTISANS

Votre Prévoyance Obligatoire

Votre caisse :	RSI Régime Social des Indépendants
-----------------------	--

Indemnités Journalières :	Montant 2009 :	50% du revenu moyen des 3 dernières années, minimum 19,06€ , maximum 47,65€/jour
	Carence :	7 jours en cas d'accident ou de maladie 3 jours en cas d'hospitalisation
	Durée :	360 jours par an, maximum 3 ans

Pension d'invalidité :	➤ si le taux d'invalidité est égal à 100% (invalidité totale, permanente et définitive, entraînant la cessation de toute activité professionnelle), le montant de la pension annuelle est égal à 50% du revenu annuel moyen des 10 meilleures années. Carence 90 jours.	
	Montant pension minimum	Montant pension maximum
	3 122,04€	17 154€
	➤ si le taux d'invalidité est inférieur à 100% et supérieur à 66% Carence 90 jours	
	Montant pension minimum	Montant pension maximum
	Les 3 1ères années : 3 122,04€ A/p de la 4 ^{ème} année : 3 122,04€	Les 3 1ères années : 17 154€ A/p de la 4 ^{ème} année : 10 029,24€

Capital décès :	Montant du Capital décès en 2009	
	Assuré en activité :	20% du PASS, soit 6 861,20€
	Assuré à la retraite :	8% du PASS, soit 2 744,64€
	Majo./enfant -16 ans (20 si études) :	5% du PASS, soit 1 715,40€

Rente au conjoint :	AUCUNE
----------------------------	---------------

Rente enfant :	AUCUNE
-----------------------	---------------

En savoir plus :	RSI local – www.le-rsi.fr
-------------------------	--

Les fiches pratiques AMI

Assurances Mutuelles Interprofessionnelles

www.tns-courtage.com - tnscourtage@orange.fr